



DES CLES POUR LE SOMMET DE PRAGUE



UN AGENDA POUR LE CHANGEMENT

Le processus d'élargissement

Informations clés

Définitions clés

- **Plan d'action pour l'adhésion (MAP)** - Programme visant à aider les pays candidats à se conformer aux normes OTAN et à se préparer à une éventuelle adhésion future.
- **Politique de la porte ouverte de l'OTAN** - Conformément à l'article 10 du Traité de l'Atlantique Nord, la porte de l'OTAN reste ouverte à d'autres pays européens qui sont prêts et disposés à respecter les engagements et les obligations liés au statut de membre et dont l'adhésion contribue à la sécurité dans la région euro-atlantique.

Éléments clés

- L'OTAN a été fondée par douze pays : la Belgique, le Canada, le Danemark, les Etats-Unis, la France, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni.
- L'Alliance compte actuellement dix-neuf pays membres, à savoir l'Allemagne, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, le Royaume-Uni et la Turquie.
- Dix pays partenaires participent actuellement au MAP : l'Albanie, la Bulgarie, la Croatie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine(*), la Roumanie, la Slovaquie et la Slovaquie.
- La participation au MAP ne préjuge d'aucune décision de l'Alliance concernant l'adhésion future.

Dates clés

- **18 février 1952** - Adhésion de la Grèce et de la Turquie.
- **6 mai 1955** - Adhésion de la République fédérale d'Allemagne.
- **30 mai 1982** - Adhésion de l'Espagne.
- **28 septembre 1995** - Publication de l'étude sur l'élargissement de l'OTAN.
- **12 mars 1999** - Adhésion de la Hongrie, de la Pologne et de la République tchèque.
- **24 avril 1999** - Lancement du Plan d'action pour l'adhésion.

Documents clés

- Traité de l'Atlantique Nord, du 4 avril 1949.
<http://www.nato.int/docu/fonda/traite.htm>
- Etude sur l'élargissement de l'OTAN, du 3 septembre 1995.
<http://www.nato.int/docu/fonda/ela-9501.htm>
- "Une Alliance pour le XXIe siècle" (Communiqué du Sommet de Washington), du 24 avril 1999.
<http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-064f.htm>
- Plan d'action pour l'adhésion, du 24 avril 1999.
<http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-066f.htm>

Questions clés

- Les décisions relatives au cycle d'élargissement suivant doivent être prises par les chefs d'Etat et de gouvernement des pays de l'OTAN au Sommet de Prague.
- Les facteurs associés à l'élargissement, dont les préparatifs internes de l'OTAN pour l'adhésion de nouveaux membres, seront examinés par les chefs d'Etat et de gouvernement des pays de l'OTAN au Sommet de Prague.

Pour plus d'informations

- Le Plan d'action pour l'adhésion.
<http://www.nato.int/docu/idb/2000/otan-map.htm>
- La politique de la porte ouverte de l'OTAN.
<http://www.nato.int/docu/idb/2000/port-ouv.htm>
- L'adhésion de la Hongrie, de la Pologne et de la République tchèque.
<http://www.nato.int/docu/idb/2000/access.htm>

Citations clés

“Les parties peuvent, par accord unanime, inviter à accéder au Traité tout autre Etat européen susceptible de favoriser le développement des principes du présent Traité et de contribuer à la sécurité de la région de l’Atlantique Nord. [...]”

Extrait de l’article 10 du Traité de l’Atlantique Nord, du 4 avril 1949.

<http://www.nato.int/docu/fonda/traite.htm>

“Ce processus n’est dirigé contre aucun pays. L’élargissement a pour objectif d’étendre la stabilité et la sécurité dans la région euro-atlantique.”

Extrait de l’étude sur l’élargissement de l’OTAN, de septembre 1995.

<http://www.nato.int/docu/fonda/ela-9501.htm>

“L’Alliance [...] compte, dans les années à venir, lancer de nouvelles invitations à des pays désireux et capables d’assumer les responsabilités et les obligations liées au statut de membre, et dès lors que l’OTAN aura déterminé que l’inclusion de ces pays servirait les intérêts politiques et stratégiques généraux de l’Alliance, accroîtrait son efficacité et sa cohésion, et renforcerait la sécurité et la stabilité européennes en général.”

“L’OTAN a mis au point un programme d’activités destiné à aider les pays qui aspirent à devenir membres à se préparer à une éventuelle adhésion future dans le contexte général de ses relations avec eux. Aucun pays européen démocratique dont l’admission répondrait aux objectifs du Traité ne sera exclu de cet examen.”

Extraits du Concept stratégique de l’Alliance, d’avril 1999, paragraphe 39.

<http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-065f.htm>

* * *

“Le Sommet de Prague, en novembre de l’année prochaine, fera sans conteste avancer le processus d’élargissement, au plus grand bénéfice de l’Alliance.”

“L’Alliance encourage en permanence les pays candidats à mettre de l’ordre chez eux et contribue à supprimer les lignes de division et à promouvoir l’intégration euro-atlantique.”

Lord Robertson, Secrétaire général de l’OTAN, 7 septembre 2001.

<http://www.nato.int/docu/speech/2001/s010907a.htm> (en anglais)

“L’adhésion de la République tchèque, de la Hongrie et de la Pologne à l’OTAN et la possibilité pour d’autres pays de leur emboîter le pas représentent la transformation la plus importante et la plus visible de l’Alliance [...]”

Propos du président Václav Havel extraits de la Revue de l’OTAN du printemps 2002.

www.nato.int/docu/review/2002/issue1/french/art1.html

“L’expansion de l’OTAN étendra également la sécurité sur ce continent, en particulier pour les pays qui n’ont guère connu la paix ou la sécurité au cours du siècle dernier. Nous avons avancé prudemment dans cette direction. Il nous faut à présent agir de façon décisive.”

George W. Bush, Président des Etats-Unis, 23 mai 2002.

<http://www.nato.int/usa/president/a20020523s.htm> (*en anglais*)

Dossier

Lors de la réunion au sommet qu'ils ont tenue à Madrid en juillet 1997, les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de l'Alliance ont réaffirmé que l'OTAN restait ouverte à de nouveaux membres, conformément à l'article 10 du Traité de l'Atlantique Nord. Ils ont déclaré que l'Alliance continuerait d'accueillir de nouveaux membres susceptibles de favoriser le développement des principes du Traité et de contribuer à la sécurité dans la région euro-atlantique, et qu'elle comptait lancer de nouvelles invitations dans les années à venir à des pays désireux et capables d'assumer les responsabilités et obligations liées au statut de membre.

Au Sommet de Washington tenu en avril 1999, les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de l'OTAN ont donné pour instruction à leurs Ministres des affaires étrangères de garder constamment à l'examen le processus d'élargissement, y compris la mise en œuvre du Plan d'action pour l'adhésion (MAP), et ont annoncé qu'ils évalueraient le processus à leur réunion au sommet suivante, qui se tiendrait au plus tard en 2002.

En mai 2002, les Ministres des affaires étrangères ont donné pour instruction au Conseil en session permanente d'établir un rapport global sur les facteurs pertinents associés aux décisions sur l'élargissement, aux fins d'examen par les chefs d'Etat et de gouvernement au Sommet de Prague.

* * *

Pendant plus d'un demi-siècle, l'Alliance de l'Atlantique Nord a largement contribué à préserver la paix et la stabilité sur le territoire de ses pays membres. L'Europe dans son ensemble en a également profité. L'élargissement de l'Alliance vise à étendre la zone de sécurité et de stabilité à d'autres pays européens, renforçant ainsi la paix et la stabilité dans toute la région euro-atlantique. Le processus d'élargissement ne constitue une menace pour aucun pays.

Le fondement juridique de l'élargissement de l'OTAN est l'article 10 du Traité de l'Atlantique Nord de 1949, qui stipule : "Les parties peuvent, par accord unanime, inviter à accéder au Traité tout autre Etat européen susceptible de favoriser le développement des principes du présent Traité et de contribuer à la sécurité de la région de l'Atlantique Nord [...]."

Depuis la signature du Traité, sept pays ont rejoint les douze premiers signataires. Les dirigeants des pays de l'OTAN ont pris l'engagement que l'Alliance continuera d'accueillir de nouveaux membres susceptibles de favoriser le développement des principes du Traité et de contribuer à la paix et à la sécurité dans la région euro-atlantique. Ils ont également lancé un Plan d'action pour l'adhésion (MAP), spécialement conçu pour fournir conseils et informations aux pays aspirant à entrer dans l'Alliance.

Participent actuellement au MAP les pays suivants :

l'Albanie, la Bulgarie, la Croatie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine(*), la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie.

En principe, des invitations seront lancées à Prague à un certain nombre de pays candidats et d'autres le seront dans les années à venir à d'autres pays désireux et capables d'assumer les responsabilités et les obligations liées au statut de membre. Ces invitations seront lancées lorsque les pays membres de l'OTAN jugeront que l'inclusion de ces pays servira les intérêts politiques et stratégiques globaux de l'Alliance et renforcera la sécurité et la stabilité de la région euro-atlantique en général.

Genèse du processus d'élargissement actuel

Au cours de la période qui a immédiatement suivi la fin de la Guerre froide, les nouveaux Etats indépendants d'Europe centrale et orientale ont attaché la priorité absolue au règlement de la question de leur sécurité future. Bien que l'image de l'Alliance ait été très négative durant la Guerre froide, en raison principalement d'idées fausses et de craintes, les mentalités ont commencé à évoluer à mesure que l'accès à l'information s'est développé et que la démocratie s'est installée. En quelques années, le président Havel de la République tchèque et d'autres dirigeants ont fait de l'adhésion à l'OTAN le principal objectif de la politique étrangère de leurs pays.

En juillet 1990, l'OTAN a tendu la "main de l'amitié" à ses anciens adversaires d'Europe centrale et orientale et a engagé un processus de dialogue et de coopération. Elle a créé le Conseil de coopération nord-atlantique (CCNA), forum de consultation et de coopération multilatérales remplacé ultérieurement par le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA), et a lancé le "Partenariat pour la paix" (PPP) en vue d'établir un cadre de coopération bilatérale avec chaque pays.

Très rapidement, tous les pays concernés ont réagi favorablement à ces initiatives et ont commencé à participer activement à des programmes de coopération pratique. Plusieurs pays ont également fait de l'adhésion à l'Alliance un but essentiel de leur politique étrangère et ont commencé à solliciter un soutien en vue de leur accession future au Traité de l'Atlantique Nord. En 1994, l'Alliance est convenue de la nécessité d'une réponse réfléchie, qui s'inscrit dans le cadre de ses objectifs globaux et de ses intentions à long terme d'étendre encore la coopération et de jeter les bases nécessaires à la paix et à la stabilité dans toute la région euro-atlantique.

Lors du Sommet de Bruxelles de janvier 1994, les dirigeants des pays de l'OTAN ont déclaré qu'ils escomptaient et envisageaient favorablement un élargissement de l'OTAN aux Etats démocratiques, à l'Est. Ils ont réaffirmé que l'Alliance restait ouverte à l'adhésion d'autres Etats européens susceptibles de favoriser le développement des principes du Traité de Washington et de contribuer à la sécurité de la région de l'Atlantique Nord.

Des mesures concrètes ont été prises pour faire avancer le processus en veillant à ne pas compromettre la mise en œuvre des objectifs et des politiques de l'Alliance et en donnant une nouvelle fois à la Russie et aux autres pays l'assurance que l'élargissement ne constituait pas une menace pour eux. L'Alliance devait démontrer à ces pays

que, au contraire, l'extension de la zone de stabilité dans la région euro-atlantique renforcerait leur propre sécurité et servirait leurs intérêts.

Par conséquent, en 1995, l'Alliance a entrepris une étude sur l'élargissement de l'OTAN visant à examiner "le pourquoi et le comment" des futures adhésions à l'Alliance. Les résultats de cette étude ont été communiqués aux pays partenaires intéressés et rendus publics. S'agissant du "pourquoi" de l'élargissement de l'OTAN, l'étude a conclu que la fin de la Guerre froide et la disparition de l'Organisation du Pacte de Varsovie avaient créé à la fois une nécessité et une occasion unique d'édifier une meilleure architecture de sécurité dans l'ensemble de la région euro-atlantique, sans rétablir de lignes de division.

Une autre conclusion de l'étude était que l'élargissement de l'Alliance contribuerait à accroître la stabilité et la sécurité de tous les pays de la région euro-atlantique en encourageant et en soutenant les réformes démocratiques, dont l'instauration d'un contrôle civil et démocratique des forces armées, en favorisant les modes et habitudes de coopération, de consultation et de recherche de consensus qui caractérisent les relations entre les membres de l'Alliance, et en promouvant les relations de bon voisinage. L'élargissement accroîtrait la transparence des plans de défense et des budgets militaires et, de cette manière, la confiance entre les Etats. Il accentuerait par ailleurs la tendance générale à une intégration et une coopération plus poussées en Europe. Il renforcerait en outre la capacité de l'Alliance à contribuer à la sécurité européenne et internationale.

En ce qui concerne le "comment" de l'élargissement, l'étude a confirmé que tout élargissement futur de l'Alliance se ferait par l'accession de nouveaux Etats au Traité de l'Atlantique Nord, conformément à l'article 10 du Traité. Une fois admis, les nouveaux membres jouiraient de tous les droits et assumeraient toutes les obligations que comporte l'appartenance à l'Alliance. Ils devraient accepter et observer les principes, politiques et procédures adoptés par tous les membres de l'Alliance au moment de leur adhésion. La volonté et la capacité de respecter ces engagements constitueraient un facteur critique pour toute décision que prendrait l'Alliance d'inviter un pays à devenir membre.

D'autres conditions ont été stipulées, dont la nécessité pour les pays candidats de régler par des moyens pacifiques les conflits ethniques ou les litiges territoriaux d'ordre externe avant de pouvoir devenir membres. La capacité des pays candidats à apporter une contribution militaire à la défense collective et à des opérations de maintien de la paix serait également déterminante. Enfin, l'étude a conclu que les Alliés décideraient par consensus d'inviter d'autres pays à adhérer à l'Alliance, selon qu'ils jugeraient à ce moment-là que l'adhésion de tel ou tel pays contribuerait ou non à la sécurité et à la stabilité dans la région euro-atlantique.

Parallèlement aux délibérations sur l'élargissement, d'autres facteurs ont contribué à renforcer les objectifs définis dans l'étude. En particulier, la participation des pays candidats et d'autres pays partenaires à la Force de mise en œuvre dirigée par l'OTAN (IFOR) et à la Force de stabilisation (SFOR) qui lui a succédé en Bosnie-Herzégovine a fourni une preuve tangible des avantages du Partenariat pour la paix et de l'efficacité d'une coopération et d'une intégration plus poussées avec des pays non-membres de l'Alliance.

Au Sommet de Madrid de juillet 1997, après un vaste et minutieux processus de délibération et de dialogue individuel intensifié avec les pays partenaires intéressés, les chefs d'Etat et de gouvernement des pays alliés ont invité la Hongrie, la Pologne et la République tchèque à engager des pourparlers d'adhésion avec l'OTAN. Les protocoles d'accession ont été signés en décembre 1997 et dûment ratifiés par les seize pays membres de l'OTAN suivant leurs procédures nationales respectives ainsi que par les nouveaux membres. Les trois pays concernés ont officiellement accédé au Traité en mars 1999.

Le Plan d'action pour l'adhésion (MAP)

Le Plan d'action pour l'adhésion a été lancé en avril 1999 afin d'aider dans leurs préparatifs les autres pays souhaitant entrer dans l'Alliance, en leur permettant d'obtenir conseils, aide et soutien pratique pour tous les aspects de l'adhésion à l'OTAN.

Le Plan a aidé les pays candidats à axer leurs préparatifs sur le respect des objectifs et des priorités définis et a prévu une série d'activités ayant pour but de renforcer le dossier de chaque candidat. Il concrétise la fidélité de l'OTAN à la politique de la porte ouverte. Cependant, la participation au MAP ne constitue pas une garantie d'adhésion future, pas plus que le Plan ne consiste simplement en une liste de critères à remplir par les pays candidats. Les décisions d'inviter des pays candidats à entamer des pourparlers d'adhésion seront prises entre les pays membres de l'OTAN, sur la base du consensus et cas par cas.

Le MAP ne remplace pas le programme du Partenariat pour la paix (PPP). La pleine participation à ce programme et au processus de planification et d'examen (PARP) qui lui est associé est également jugée essentielle dans la mesure où elle permet aux pays candidats de développer l'interopérabilité avec les forces de l'OTAN et de préparer les structures et les capacités de leurs forces à une éventuelle adhésion future. Le PARP sert à déterminer et à évaluer les forces et les moyens susceptibles d'être mis à disposition pour des activités de formation, des exercices et des opérations à caractère multinational menés de concert avec les forces de l'Alliance.

Tout comme le PPP, le Plan d'action pour l'adhésion repose sur le principe de l'auto-différenciation. Les pays candidats sont libres de choisir les éléments du MAP les mieux adaptés à leurs priorités et situations nationales respectives. Ils soumettent tous un programme national annuel de préparation à une éventuelle adhésion, qui couvre les domaines suivants : politique, économie, défense, forces armées, ressources, sécurité et droit. Ils fixent leurs propres objectifs, buts et calendriers de travail, qu'ils actualisent chaque année.

L'OTAN suit les progrès réalisés par chaque pays candidat et dispense des conseils. Régulièrement, des réunions du Conseil de l'Atlantique Nord avec chacun des candidats se tiennent afin de faire le point, de même que sont organisées des réunions et des ateliers avec des experts civils et militaires de l'OTAN spécialisés dans différents domaines en vue d'examiner l'ensemble des questions liées à l'adhésion. Un rapport global annuel faisant le point sur les activités menées dans le cadre du MAP est présenté aux Ministres des affaires étrangères et de la défense des pays de l'OTAN à leurs réunions de printemps annuelles.

Les pays candidats sont censés atteindre certains objectifs dans les domaines politique et économique. Ainsi, ils doivent notamment régler les contentieux internationaux, les conflits ethniques ou les litiges territoriaux d'ordre externe par des moyens pacifiques, mais aussi manifester leur attachement à la primauté du droit et aux droits de l'homme, instaurer un contrôle démocratique des forces armées et promouvoir la stabilité et le bien-être par la liberté économique, la justice sociale et une attitude responsable en matière d'environnement.

Le débat sur la défense, les forces armées et les ressources est axé sur la capacité du pays candidat à contribuer à la défense collective et aux nouvelles missions de l'Alliance, ainsi que sur la nécessité pour ce pays de consacrer à la défense suffisamment de ressources pour pouvoir remplir les obligations qu'entraînerait une future adhésion.

En mai 2002, les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN ont reçu un rapport global sur les progrès réalisés dans le cadre du MAP et ont encouragé tous les pays candidats à redoubler d'efforts dans la perspective du Sommet de Prague et au cours des années suivantes. Ils ont souligné que, après le Sommet de Prague, le MAP continuera de servir aussi bien les pays candidats que les pays invités à entamer des pourparlers d'adhésion avec l'Alliance.



Bureau de l'information et de la presse de l'OTAN

1110 Bruxelles - Belgique

Site web: www.otan.nato.int

E-mail: natodoc@hq.nato.int

